



Le réseau national pour l'accès au(x) droit(s) des enfants et des jeunes

Secrétariat du réseau national
pour l'accès au(x) droit(s)
des enfants et des jeunes

36 rue Oberlin 67000 Strasbourg
téléphone 03 88 24 84 00
télécopie 03 88 36 48 75
accesdroit-enfantsjeunes@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

3/06/04

Les droits de l'enfant en France ?

membres

ALSACE
Themis

AQUITAINE
Infodroits

CRETEIL
Pole Droit Jeunesse

ÎLE-DE-FRANCE
Passeport d'attaches

LOT
**Service droits des jeunes
Centre d'information des femmes
et des familles**

MARSEILLE
Adej

METZ
**Service droits des jeunes
Association d'action éducative**

NORD - PAS-DE-CALAIS
**Service droit des jeunes ADNSEA
Dispositif régional d'information
aux jeunes étrangers**

TARN
**Service droits des jeunes
Centre d'information
et de documentation pour
les femmes et les familles**

TOULOUSE
Maison des droits de l'enfant

Hier, mercredi 2 juin 2004, la France était auditionnée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France.
(Compte-rendu officiel sur : <http://www.unog.ch/news2/documents/newsfr/crc04024f.htm>)

La séance étant publique, Le réseau national pour l'accès au(x) droit(s) des enfants et des jeunes y était représenté par Josiane Bigot, sa présidente, et Mikaël Garnier-Lavalley, son délégué national.

Si la majorité des enfants et des jeunes français vivent plutôt bien, la situation du respect de leurs droits est plus délicate, c'est d'ailleurs ce que les experts de ce comité n'ont pas manqué de souligner.

Il en est ainsi notamment de leur droit d'expression devant la justice, des questions liées à l'égalité de traitement au regard de la décentralisation, de la situation des mineurs étrangers isolés, de l'inégalité homme-femme devant le mariage, de la responsabilité pénale des mineurs, de la laïcité ou même de l'application directe de la Convention en France.

Plus grave, et alors que la convention internationale des droits de l'enfant n'est plus éditée et diffusée par l'Etat français, la référence à cette convention est de moins en moins présente, si ce n'est complètement absente, dans les débats récents en particulier sur la délinquance des mineurs ou le respect du principe de laïcité dans les établissements scolaires.

C'est ainsi qu'un des experts s'est notamment interrogé, durant cette séance et sans obtenir de réponse, sur le fait que la France semble préférer mettre en avant une référence au « bien être de l'enfant » plus qu'aux « droits de l'enfant », porteurs pourtant, à ses yeux, d'une certaine éthique exprimée par la Convention.

Pour le réseau national pour l'accès au(x) droit(s) des enfants et des jeunes et ses membres, c'est cette situation qui est la plus problématique : que la France considère que les droits de l'enfant sont sans doute bons à être proclamés moins à être respectés !

Cela renforce donc **notre double action** :

- ▶ **Diffuser** la convention et les droits de l'enfant **pour les faire connaître** aux enfants et aux jeunes,
- ▶ Les **accompagner** dans leurs démarches **pour que ces droits soient appliqués et deviennent effectifs.**

En ce sens et ne pas attendre le prochain examen de la situation de la France... d'ici une dizaine d'années, nous appelons :

- ▶ **l'Etat à se ressaisir des droits de l'enfant et à prendre en compte les remarques et le rapport du Comité des droits de l'enfant,**
- ▶ **et les associations qui luttent et travaillent dans ce domaine à se concerter et à se coordonner pour aiguiller l'action publique dans la bonne direction : celle de la Convention.**

Pour tout contact :

Mikaël Garnier-Lavalley 06.62.44.26.40